

## UNIVERSITÉ DU QUÉBEC

### ASSEMBLÉE DES GOUVERNEURS

#### RÉSOLUTION A-413-5649

Attribution du titre de docteur honoris causa de l'Université du Québec, sous l'égide de l'Université du Québec à Trois-Rivières

---

adoptée par l'Assemblée des gouverneurs de l'Université du Québec lors de sa 413<sup>e</sup> réunion tenue au siège social de l'Université le **30 juin 1992**.

VU l'article 4 de la Loi sur l'Université du Québec;

VU l'article 3.23.6 du règlement général 3 "Les études avancées et la recherche" concernant le pouvoir de l'Assemblée des gouverneurs d'émettre des doctorats "honoris causa";

VU la résolution A-312-4400 de l'Assemblée des gouverneurs adoptant le document intitulé "Attribution du titre de docteur honoris causa de l'Université du Québec";

VU l'article 1.7 de la politique d'attribution du titre de docteur honoris causa de l'Université du Québec;

VU la résolution CE-428-2047 du Comité exécutif de l'Université du Québec, recommandant à l'Assemblée des gouverneurs d'attribuer le titre de docteur honoris causa de l'Université du Québec à Monsieur Hans Kuhn, pour souligner sa contribution exceptionnelle dans le domaine de la recherche sur les films moléculaires organisés;

Sur la proposition de Monsieur Jacques R. Parent,  
appuyée par Madame Francine Lavoie,

### IL EST RÉSOLU :

D'attribuer le titre de docteur honoris causa de l'Université du Québec, sous l'égide de l'Université du Québec à Trois-Rivières, à Monsieur Hans Kuhn, pour souligner sa contribution exceptionnelle dans le domaine de la recherche sur les films moléculaires organisés.

### ADOPTÉE

Le secrétaire général,



Pierre Nadeau